

Le 10 novembre 2016

[Traduction]

Système d'éducation

M. Higgs : Je me réjouis du nombre d'enseignants qui commencent à parler franchement de tous les aspects de notre système brisé. Nous avons toujours su qu'ils détenaient la clé de notre succès futur, et nous avons désespérément besoin de leur aide. Leur connaissance approfondie de l'expérience en salle de classe ne se trouve nulle part ailleurs.

Lorsque j'ai rencontré des représentants du ministère de l'Éducation au sujet du plan de 10 ans, j'ai constaté que les niveaux de rendement globaux avaient été exposés clairement. Toutefois, les données de référence et les cibles ne seront pas établies avant 2018. Quelle belle occasion à saisir. C'est l'occasion de travailler avec le personnel enseignant pour établir les données de référence. Je crois que sa participation est essentielle si nous voulons établir des données de référence et des cibles réalistes. Le premier ministre est-il d'accord, et, dans l'affirmative, de quelle façon le personnel enseignant participera-t-il au processus?

L'hon. M. Gallant : Je suis surpris que le chef de l'opposition insiste sur ses affirmations selon lesquelles nos systèmes d'éducation sont brisés. Encore une fois, ne reconnaît-il pas que de tels propos démoralisent nos élèves ainsi que nos enseignants et éducateurs qui travaillent si fort dans toute la province pour offrir les meilleurs systèmes d'éducation possible à nos jeunes?

[Original]

Je ne sais pas combien de fois il faudra expliquer au chef de l'opposition que nous avons élaboré notre plan d'éducation décennal avec le personnel enseignant, donc avec les éducatrices et les éducateurs, ainsi qu'avec les leaders communautaires. Nous allons continuer à travailler avec ces personnes, qui se sont tellement dévouées à faire ce qu'il faut pour obtenir les résultats que nous voulons tous pour nos jeunes.

Le fait que le chef de l'opposition continue à dire que notre système d'éducation est brisé n'aide aucunement, et j'espère qu'il va commencer à utiliser un langage beaucoup plus positif à l'égard de notre système.

[Traduction]

Immersion en français

M. Higgs : Une chose est très claire : La seule raison d'apporter un changement au programme d'immersion précoce, c'est parce que la mesure est prévue dans la plateforme électorale libérale. L'immersion précoce ne fait pas l'objet d'un changement parce que c'est la chose à



faire à ce moment-ci. Le programme fait l'objet d'un changement parce qu'il était prévu dans la plateforme électorale de le rétablir en 1^{re} année. La plateforme électorale prévoyait aussi la prise de décisions fondée sur des données probantes. La décision concernant l'immersion précoce n'est pas fondée sur des données probantes et va à l'encontre de la plateforme électorale libérale. Pourquoi le premier ministre n'attend-il pas de disposer des données relatives à l'immersion en français en 3^e année avant d'apporter le changement? Pourquoi ne pas respecter l'engagement de prendre des décisions fondées sur des données probantes? Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, le chef de l'opposition est surpris d'entendre que notre gouvernement tient la promesse qu'il a faite. Nous avons parlé de ce sujet très important durant la campagne électorale et nous avons pris l'engagement de remettre le point d'entrée de l'immersion précoce en français en 1^{re} année.

[Traduction]

Nous avons discuté abondamment de la question durant la dernière campagne électorale. Nous avons dit très clairement que nous rétablirions en 1^{re} année le programme d'immersion en français. Il est tout à fait regrettable que le député d'en face, le chef de l'opposition, parle comme si la seule raison pour laquelle nous avons apporté le changement est parce que nous l'avions prévu dans la plateforme. La mesure est débattue depuis des années. En fait, un grand nombre des collègues du député d'en face ont exprimé haut et fort que le programme devrait être rétabli en 1^{re} année. D'ailleurs, le porte-parole en matière de l'Éducation du caucus actuel a dit qu'il était mieux pour les enfants de commencer le plus tôt possible. Nous avons fondé notre décision sur un rapport réalisé de façon non partisane et indépendante qui a interpellé des centaines de personnes du Nouveau-Brunswick.

M. Higgs : Terry Seguin, de *CBC News: New Brunswick*, a animé cette semaine une table ronde d'experts qui ont discuté de l'éducation. Lors de cette table ronde, Barry Miller a décrit la façon dont Karen Power, l'une des deux auteurs du plan d'éducation de 10 ans, avait mené des consultations en vue du plan. Il a dit qu'elle avait rédigé un texte comportant des recommandations à propos de l'immersion qui se résumaient ainsi : Si le gouvernement envisage de rétablir en 1^{re} année le point d'entrée au programme, il doit se montrer très prudent ; la mesure aura des répercussions négatives ; ne l'instaurer pas ; reconsidérez la décision.

Le gouvernement a simplement fait fi des recommandations. Pourquoi n'étaient-elles pas comprises dans le plan d'éducation de 10 ans? Le premier ministre est-il au courant des recommandations? Le premier ministre est-il au courant du texte rédigé par Karen Power?



[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je rappelle que, durant la campagne électorale, nous avons très clairement indiqué que nous allions remettre le point d'entrée de l'immersion précoce en français en 1^{re} année. Le chef de l'opposition se lève aujourd'hui, comme il le fait depuis déjà quelques jours, et il parle comme s'il était surpris. Il dit ne pas comprendre pourquoi cette décision a été prise, et je trouve cela très malheureux.

[Traduction]

Je demande au député d'en face, au chef de l'opposition, s'il a effectivement lu le rapport que le Groupe de travail sur le français langue seconde a réalisé en février 2012 lorsque son parti était au pouvoir. A-t-il lu ce rapport? Le rapport a été rédigé par deux anciens ministres de l'Éducation : l'un d'entre eux faisait partie d'un gouvernement libéral et l'autre, d'un gouvernement conservateur. Il s'agissait d'un groupe de travail indépendant. Le rapport a été préparé en consultation avec des centaines de personnes du Nouveau-Brunswick, y compris des enseignants, des parents et des élèves. Le chef de l'opposition l'a-t-il lu? Notre décision est fondée sur le rapport. L'a-t-il lu, et nous dira-t-il ce qu'il en pense?

M. Higgs : Un changement visant l'immersion précoce est l'une des préoccupations que m'expriment des membres actuels du personnel enseignant qui veulent aider à réparer notre système. Ils me disent qu'un grand nombre de nos enfants obtiennent de mauvais résultats dans les deux langues étant donné qu'une grande partie des rudiments du programme d'études de langue maternelle, de mathématiques, de sciences et de sciences humaines créent de la confusion et sont mal interprétés. L'enseignement d'une langue seconde peut souvent être difficile pour les enseignants. Selon eux, dans notre système brisé, il est plus logique de déployer des efforts pour appuyer le programme actuel de français au lieu de commencer un nouveau programme en 1^{re} année. En termes simples, tenir cette promesse électorale empirera la situation. Le premier ministre comprend-il cela?

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, le député d'en face essaie de faire du programme d'immersion en français un bouc émissaire pour certains des défis que nous devons relever dans notre système d'éducation. C'est très malheureux, surtout parce qu'il s'est présenté sous la bannière de David Alward pour rétablir en 1^{re} année le programme d'immersion en français. C'était leur promesse. Il est très malheureux que le chef de l'opposition feigne la surprise ou fasse des affirmations exagérées pour expliquer pourquoi nous apportons le changement en question.

Il y a eu un groupe de travail, et le chef de l'opposition en faisait partie. Il faisait partie du gouvernement qui a mandaté le groupe de travail pour examiner spécifiquement l'immersion en français. L'examen a eu lieu en février 2012, et la recommandation principale du groupe de travail était que le point d'entrée de l'immersion précoce en français devrait être en 1^{re} année. Cela remonte à 2012 ; alors, pourquoi le député d'en face fait-il de l'immersion en français un



bouc émissaire, pourquoi prend-il la parole et critique-t-il un rapport que son gouvernement a commandé? Pourquoi ne parle-t-il pas en termes plus positifs de notre système d'éducation?

M. Higgs : Pour que notre système d'éducation s'améliore, nous devons faire les choses différemment. Nous ne pouvons pas tout simplement continuer à faire semblant et à incorporer dans une plateforme électorale des éléments qui n'ont aucune possibilité d'améliorer la situation parce qu'ils ne sont pas fondés sur des données probantes ni sur des faits. Combien d'élèves sont des analphabètes fonctionnels quand ils obtiennent leur diplôme? Combien d'élèves ne possèdent pas les connaissances de base pour poursuivre des études postsecondaires?

Notre système laisse tomber nos enfants. Les enseignants, les parents, les enseignants retraités et les experts en éducation n'appuient pas la décision de rétablir en 1^{re} année le point d'entrée de notre programme d'immersion. Ils prodiguent tous des conseils avisés qui se fondent sur des décennies de recherche et d'expérience.

J'espère que, d'ici à mardi prochain, le premier ministre prendra le temps de reconsidérer sa position, qui est uniquement fondée sur une promesse électorale. J'aimerais partir pour la longue fin de semaine en étant d'accord avec le premier ministre. Pouvons-nous au moins convenir que nous ne fournissons pas actuellement à nos enfants l'éducation qu'ils méritent et dont ils ont besoin?

L'hon. M. Gallant : J'espère que le chef de l'opposition profitera de la fin de semaine pour essayer de déterminer la direction dans laquelle son caucus et lui veulent aller. D'abord, ils critiquent et disent que nous faisons les choses différemment en éducation. Nous offrons une marge de manoeuvre à nos membres du personnel enseignant et nous les habilitons. Les parlementaires d'en face affirment ensuite que c'est inacceptable et que nous avons besoin de stabilité. En ce moment, le chef dit : Non, il faut faire les choses différemment. Ensuite, il déclare que le système est brisé, mais que nous voulons de la stabilité. D'un côté, ils préconisent le statu quo. Puis, de l'autre côté, ils soutiennent que tout est brisé.

J'espère vraiment que le chef de l'opposition prendra le temps en fin de semaine pour commencer à trouver des moyens de parler de toutes les choses positives qui se produisent dans la province. Il est très malheureux que le chef de l'opposition essaie de dire que notre décision de rétablir en 1^{re} année l'immersion en français est fondée sur autre chose que le rapport du groupe de travail et les échanges que nous avons eus avec les enseignants, les élèves et les dirigeants. Que pense-t-il du rapport que son gouvernement a commandé si, selon lui, notre décision n'est fondée sur aucune donnée probante?



[Original]

Foyers de soins

M^{me} Dubé : Ce matin, je reviens sur la question des personnes âgées pour demander à la ministre des Aînés et des Soins de longue durée de nous donner des précisions sur sa position à cet égard. Nous savons que, en ce qui concerne les personnes âgées, nous voulons qu'elles reçoivent les meilleurs services possible. J'ai compris que c'est également ce que veut la ministre.

Dans un premier temps, elle a dit qu'elle voulait corriger le système ou venir en aide à la résidence pour personnes âgées en question, à Edmundston, mais, d'un autre côté, elle a dit qu'il ne lui appartenait pas de le faire. Selon elle, cela devait relever de la responsabilité du conseil d'administration du foyer de soins. J'aimerais donc donner l'occasion à la ministre de nous dire ce qu'elle entend faire pour aider les personnes âgées, résidant au foyer le Domaine des Bâtisseurs, de la région d'Edmundston, à bénéficier d'une meilleure prestation de services?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Harris : Je remercie la députée d'en face de la question. Comme je l'ai dit hier, le ministère enquête sur chaque plainte, sans exception. Effectivement, nous sommes immédiatement intervenus, et des représentants du ministère ont visité le foyer de soins.

Comme je l'ai dit hier, le ministère enquête sur chaque plainte, sans exception. Nous sommes immédiatement intervenus, et des représentants du ministère ont visité le foyer de soins. Ils s'y sont rendus et ont constaté ce qui se passait. Notre gouvernement est tout à fait résolu à faire preuve de transparence et est content de communiquer l'information, le cas échéant. Lorsqu'une plainte est reçue, des mesures sont prises sur-le-champ, et c'est exactement ce que nous avons fait. Un agent de liaison enquêtera sur le motif de la plainte pour déterminer si d'autres mesures sont nécessaires.

L'administrateur du foyer de soins est responsable des activités quotidiennes. J'estime que les membres du personnel du foyer de soins accomplissent un excellent travail. J'ai eu l'occasion de passer les voir. J'ai constaté que de belles réalisations s'y déroulent, et je suis très ouverte à travailler avec le personnel.

Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

[Original]

M^{me} Dubé : Selon ce que nous avons pu voir pour ce qui est du foyer de soins le Domaine des Bâtisseurs, à Edmundston, c'est quelque chose qui pourrait se produire en ce qui concerne le foyer qui est présentement en construction dans la région de Miramichi.



Le Domaine des Bâisseurs est un des premiers foyers qui a été construit selon les nouvelles normes. Donc, le modèle pour les foyers de soins n'est plus comme par le passé. Par conséquent, je crois que cela nécessite une révision de toutes les normes du ministère, à savoir comment financer ces foyers et combien il doit y avoir d'employés dans ces plus gros foyers de soins.

Ma question à la ministre est la suivante : À la lueur du fait que ce foyer de soins est plus gros que ceux construits par le passé et qu'il en est de même pour celui qui sera terminé à Miramichi, est-elle prête à revisiter les normes pour ce qui est du nombre d'employés par rapport au nombre de résidents dans ces foyers de soins?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Harris : Je suis reconnaissante d'avoir l'occasion de prendre encore la parole. Comme je l'ai mentionné auparavant, le foyer de soins situé à Edmundston dont nous parlons reçoit en fait du financement pour un nombre d'employés à temps plein qui dépasse la norme pour un foyer d'une telle grandeur. L'administration du foyer de soins est responsable des allées et venues qui se produisent au quotidien entre ses murs, et elle doit voir à ce qu'elle reçoit du financement et à ce que le foyer de soins est suffisamment doté en personnel. Très certainement, j'examinerai ce qui s'y passe.

À l'heure actuelle, il y a le Conseil sur le vieillissement qui présentera un excellent rapport, et je suis ouverte à toute suggestion qui pourrait être utile en ce qui a trait aux foyers de soins. À l'heure actuelle, de belles réalisations se déroulent dans nos foyers de soins, et du personnel dévoué y accomplit un travail remarquable.

[Original]

M^{me} Dubé : Selon le conseil d'administration, la direction, les employés, les familles et les collectivités, le nombre d'employés n'est pas suffisant. J'aimerais souligner que même le directeur général a fait un cri du coeur en disant qu'il y avait un besoin pour plus de mains et de bras.

Lors du dépôt de son budget, l'ancienne ministre du Développement social a mentionné qu'elle voulait même réduire le nombre d'infirmières dans nos foyers de soins de la province. Alors, on parlait ici de réduction et de réorganisation du nombre d'employés et non d'augmentation.

La ministre suit-elle encore cette même directive que son prédécesseur, maintenant ministre des Finances?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Harris : Comme je l'ai dit, j'ai consacré les derniers mois à visiter 22 des 66 foyers de soins de la province, et je suis déterminée à me rendre dans les autres. Je travaille actuellement



très fort pour fixer la date des autres visites. Les renseignements que j'ai recueillis lors des visites et réunions m'aideront à contribuer à la nouvelle stratégie sur le vieillissement qui sera publiée dans les prochaines semaines. Hier, j'ai eu l'occasion de parler aux administrateurs des foyers de soins et à leur personnel, et je leur ai dit à quel point j'étais fière de leur travail.

Le président : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Harris : Il n'est pas surprenant que nous ayons des enjeux financiers dans la province, mais nous nous assurons que tous les foyers de soins sont exploités dans le respect des normes. Le foyer de soins en question a été inspecté en juin 2016, et le ministère nous a assurés que tous les éléments de non-conformité avaient été réglés. Nous continuerons d'agir ainsi.

Protection des renseignements personnels

M. Northrup : Hier, je pense avoir encore pris au dépourvu le vice-premier ministre quand j'ai commencé à l'interroger au sujet de la vaste atteinte à la vie privée qui s'est produite en raison du vol d'une valise contenant des clés ainsi que les noms et numéros de téléphone de personnes. Les clés et les renseignements personnels sont ceux de 600 personnes âgées et personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick. Les demandes d'accès à l'information nous ont permis d'apprendre que le gouvernement a surtout veillé à ne pas révéler la situation au public et aux médias avant que l'Assemblée législative suspende ses travaux l'été dernier. Le gouvernement a réussi à repousser nos questions jusqu'à maintenant.

L'affaire est très grave. Comme le ministre l'a dit hier, un crime a été commis. Nous le savons tous ; toutefois, la police a-t-elle arrêté le criminel? Le ministre le sait-il? Merci.

L'hon. M. Horsman : Non, je n'ai pas été pris au dépourvu. Nous nous attendions à recevoir de telles questions il y a un certain temps déjà. Je peux vous dire que la police mène son enquête. Jusqu'à présent, je ne connais pas les résultats de l'enquête.

Je veux que la bonne personne soit incriminée. Le personnel de Développement social travaille avec ardeur pour aider les gens de notre province et continuera à le faire. Je suis fier du personnel, et je suis fier de faire partie du ministère. Voilà un individu qui pensait s'en tirer à bon compte. Après le crime, nous avons informé les personnes qu'il fallait, les personnes concernées, et sommes tout de suite intervenus. Nous voulions nous assurer que tout le monde était en sécurité, et nous continuerons d'agir ainsi.

Lorsque des crimes sont commis dans notre province, d'honnêtes gens sont victimes d'incidents regrettables. Nous continuerons à travailler fort pour les honnêtes gens de la province. Un crime a été commis. Des crimes continuent d'être commis. Je veux aussi préciser que la police accomplit un excellent travail et dire au député d'en face que je me renseignerai sur l'enquête. Je ne me mêle pas des enquêtes, mais je sais que les enquêteurs font un bon travail pour les gens de la province. Merci.



M. Northrup : Je sais très bien que nos premiers intervenants accomplissent un travail formidable dans notre belle province qu'est le Nouveau-Brunswick. Je n'ai pas de leçon à tirer à cet égard.

La vaste atteinte à la vie privée est préoccupante. Le fait que le gouvernement n'a pas voulu ébruiter l'affaire est d'autant préoccupant. Comme je l'ai dit, le gouvernement a réussi à étouffer l'affaire, puisqu'un article a paru une seule journée et que presque rien n'a filtré dans les médias. Ainsi, la politique passe en premier, et la province est reléguée au second rang.

Nous devons savoir si le gouvernement, en plus d'avoir dissimulé la situation au public, l'a dissimulée à la commissaire à la protection de la vie privée. La question est simple. L'honnêteté paie. La commissaire à la protection de la vie privée a-t-elle été informée de la vaste atteinte à la vie privée touchant 600 personnes âgées et personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick? Le gouvernement a-t-il prévenu la commissaire à la protection de la vie privée, M^e Bertrand, qu'une vaste atteinte à la vie privée était survenue? Merci.

L'hon. M. Horsman : Encore une fois, j'ai répondu à la question hier. Toutes les personnes concernées ont été informées sur-le-champ, y compris la commissaire à la protection de la vie privée. Cette dernière n'était pas préoccupée par la situation.

Malheureusement, le député d'en face a besoin d'une leçon en maintien de l'ordre, et je suis certain qu'il aimerait parler au député de Carleton-York. Lorsqu'un crime d'une telle ampleur est commis — et nous savons qu'il s'agit là d'un enjeu de taille —, on ne peut pas aller annoncer au public ce qui s'est passé. Cela revient à dire aux criminels à quoi servent les clés. Que se passera-t-il ensuite? Plus de crimes seront commis.

La police — et surtout le gouvernement, d'après moi — a agi de la bonne façon en n'ébruitant pas l'affaire pendant quelques jours, jusqu'au moment où toutes les serrures ont été changées, afin que toutes les personnes de la province soient en sécurité, entre autres les personnes de Développement social. Encore une fois, nous avons bien fait ce que nous devons faire. Nous n'avons pas dissimulé la situation. Malheureusement, voilà tout ce que vous obtiendrez de l'opposition, soit que le gouvernement actuel accomplit un excellent travail pour les gens de la province et assure leur sécurité. Merci.

M. Northrup : Pour les parlementaires de ce côté-ci de la Chambre, il est certainement alarmant de constater que la commissaire à la protection de la vie privée n'était pas préoccupée par l'affaire. C'est le silence du côté de la commissaire à la protection de la vie privée, et le ministre actuel prend la parole pour dire que la situation qui s'est produite ne posait aucun problème à la commissaire. Son travail ne consiste pas à faire cela. Son travail consiste à assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick et à informer la commissaire à la protection de la vie privée de toute la situation. Que le ministre dise que la commissaire n'est pas préoccupée... Je suis sûr que nous en apprendrons davantage à mesure que nous fouillerons. Visiblement, elle a été informée, mais le ministre affirme qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.



Il y a tant de questions à poser concernant l'affaire. Toutefois, le gouvernement actuel et le ministre actuel veulent la balayer sous le tapis et ne permettre à personne d'obtenir des réponses à ces questions. C'est la formule que le gouvernement actuel emploie depuis deux ans, et, de toute évidence, qu'il emploiera dans l'avenir, pendant les deux prochaines années. Il nous faut...

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Il est intéressant de constater que le député d'en face déclare qu'il y a tant de questions à poser, mais qu'il n'avait pas de questions pour le vice-premier ministre.

Je vais profiter de l'occasion pour souligner un fait qui, d'après moi, est regrettable. Depuis que le chef de l'opposition assume le rôle de chef, les parlementaires du côté de l'opposition n'ont rien accompli — rien — si ce n'est que de parler en mal de ce qui se passe dans la province. Ils qualifient des choses de « brisées ». Ils se concentrent sur les défis, dont certains sont vrais, alors que d'autres ne le sont même pas, puisqu'ils s'efforcent de les inventer. Pourquoi les parlementaires du côté de l'opposition ne parlent-ils pas des choses positives?

Hier, Statistique Canada a révisé les chiffres sur la croissance du PIB de 2015 pour l'ensemble du pays et a constaté que, pour le Nouveau-Brunswick, le taux de croissance de 1,9 % était en fait de 2,3 %. Il s'agit de la meilleure croissance du PIB depuis 2004 et de la troisième en importance au pays en 2015.

Dépenses du gouvernement

M. Fitch : Mardi, j'ai posé à la ministre des Finances une question sur la liste d'employés supplémentaires et la liste de fournisseurs supplémentaires de l'année dernière. La ministre a répondu de bonne grâce que ces listes me seraient remises. Elles doivent être communiquées au public, pas seulement à moi. La dernière chose que j'ai faite avant de poser mes questions, c'était de consulter le site Web du ministère des Finances, sous l'onglet Bureau du contrôleur — puisque c'est là où les listes sont habituellement publiées —, pour m'assurer que les listes n'y avaient pas été affichées avant que je pose mes questions, et, effectivement, elles n'avaient pas été affichées.

Ce matin, j'ai consulté de nouveau le site Web du ministère des Finances, et, fait intéressant, l'onglet Bureau du contrôleur a disparu du site Web du ministère des Finances. Le ministre sait-il qu'une autre fonction a été retirée au ministère des Finances ce matin?

L'hon. M. Melanson : Le député d'en face, qui a été élu il y a de nombreuses années et qui a fait partie du gouvernement pendant quelques années, devrait savoir que la liste à laquelle il fait allusion constitue les Comptes publics. Il y a deux volumes : le volume 1 et le volume 2. Dans le premier volume sont énumérés tous les employés et leur traitement, si leur traitement se situe au-dessus d'un certain seuil. Le deuxième volume présente la liste des fournisseurs. Les deux documents sont publiés par le Bureau du contrôleur, qui relève du Conseil du Trésor, et ils



sont rendus publics au cours de la deuxième semaine de décembre, habituellement. C'est ce qui se produit depuis longtemps.

Je ne sais pas où veut en venir le député d'en face. Les documents seront publiés une fois prêts. D'après les calendriers passés, ils sont habituellement publiés à la mi-décembre, et nous sommes vraiment en bonne voie pour les rendre publics, comme ils sont censés l'être.

M. Fitch : Il est intéressant de voir que, ce matin, c'est le président du Conseil du Trésor qui répond à la question. C'est lui qui a abrogé la loi exigeant que des renseignements financiers soient fournis en temps opportun. Le gouvernement a dit qu'il n'avait pas besoin d'une loi pour faire ce qu'il faut pour ce qui est de fournir des renseignements aux contribuables et de les tenir au courant.

Cependant, voici une situation où des renseignements ne sont pas disponibles. Les contribuables aimeraient savoir si une somme de 20, 30, 40 millions ou plus a été dépensée pour les contrats de consultation favorables au Parti libéral. La liste de fournisseurs comprend les dépenses engagées auprès de consultants ainsi que d'autres types de dépenses. Pourquoi le gouvernement prend-il autant de temps à produire les listes? Que cache-t-il? Le ministre peut-il nous le dire aujourd'hui?

[Original]

L'hon. M. Melanson : Le gouvernement actuel ne prend pas plus de temps que d'habitude pour rendre ces documents publics. Les listes que cherche le député seront rendues publiques dans les deux volumes des comptes publics. Historiquement, ces documents sont déposés et rendus publics à la mi-décembre. Alors, il n'y a aucun retard.

Nous serons très ouverts et très transparents en ce qui a trait aux fournisseurs qui ont fait du travail avec le gouvernement durant la dernière année. Ce sont les normes, et nous sommes un gouvernement qui les respecte. Le document et l'information que cherche le député seront rendus publics, et ce dernier aura l'occasion de regarder toutes ces listes et d'en faire l'analyse qu'il voudra. Il pourra certainement aussi faire tous les commentaires qu'il voudra faire. Nous allons respecter les normes de façon très ouverte et transparente, et ce, en respectant l'échéancier prévu.

[Traduction]

M. Fitch : Nous pouvons recueillir certains des renseignements qui figurent sur les listes en question avant que le gouvernement ne les rende publics. Voici peut-être la raison pour laquelle le gouvernement se cache et traîne les pieds à cet égard. M5, la compagnie sur le site Web de laquelle son vice-président a publié un message indiquant qu'il avait aidé le gouvernement durant sa campagne électorale, a obtenu le contrat pour le tourisme d'une valeur de 25 millions de dollars. Grâce aux demandes d'accès à l'information, nous avons appris que M5 a reçu beaucoup plus d'argent des contribuables.



Nous avons aussi constaté que Wicked Ideas Media avait obtenu un contrat de 135 000 \$ attribué sans appel d'offre pour la commission sur le gaz de schiste. Bien entendu, les trois membres en question de la commission entretenaient une relation d'affaires avec la propriétaire de la compagnie d'experts-conseils. Nous sommes curieux de connaître la somme totale que les compagnies en question ont reçue. Il s'agit seulement de deux compagnies, mais je suis sûr qu'il y en a d'autres. Voilà pourquoi le président du Conseil du Trésor doit nous dire aujourd'hui : Quand pourrons-nous consulter les listes, et que cache-t-il d'autre?

L'hon. M. Melanson : Les documents seront rendus publics au même moment que d'habitude. Les listes seront rendues publiques. Je sais que le député d'en face essaie de lancer un message. Les contrats qui sont attribués à des soumissionnaires ou à des fournisseurs font l'objet d'appels d'offres. Ils sont ouverts et transparents. Il y a des lois et des règlements à respecter, et le gouvernement actuel les respecte.

(Exclamation.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Melanson : Lorsqu'il a posé la question, le député d'en face n'a jamais vraiment précisé quelle liste ou quel document il cherchait. Je ne sais pas pourquoi le député a décidé de poser ce genre de question. Le fait est que les documents relatifs aux comptes publics, soit le Volume 1 et le Volume 2, sont rendus publics à la mi-décembre chaque année. Vous obtiendrez ces documents comme tout le monde selon le calendrier habituel, à la mi-décembre.

Taxe sur le carbone

M. Stewart : J'aimerais revenir à l'article du *Telegraph-Journal* selon lequel le premier ministre a dit en entrevue que les recettes générées par une tarification imminente du carbone ne seront pas remises sous forme d'une réduction d'impôt ; il a dit que cela n'avait jamais été prévu.

CBC a indiqué le 2 décembre 2015 que, selon le premier ministre, toute taxe sur le carbone instaurée au Nouveau-Brunswick serait sans incidence sur les recettes et que, pour compenser les effets de cette taxe, le gouvernement renoncerait à d'autres recettes fiscales. C'était là un ajout en fonction de l'idée que se fait le reste du monde de l'expression « sans incidence sur les recettes ». Le premier ministre comprend-il la nuance et voudrait-il présenter des excuses?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Cela me fait plaisir de répondre à cette question, car, semble-t-il, la sémantique est plus importante que le fond et la substance.



Vous savez, notre province et toute la planète sont aux prises avec des défis très importants en ce qui concerne les changements climatiques. Notre province prend très au sérieux ces changements climatiques et est déterminée à renforcer son plan en la matière.

Donc, ce qui importe, c'est ce que nous allons faire pour relever ces défis. Tout ce que fait l'opposition, c'est employer des mots et faire une sémantique au lieu de s'intéresser au fond de la question. Je tiens à préciser que, en tout temps, nous avons été très clairs, et je vais l'exprimer de deux façons. Nous avons d'abord dit ceci : Aucun revenu provenant d'un mécanisme de tarification du carbone ne sera retenu par notre gouvernement ; est-ce possible d'être plus clair que cela?

[Traduction]

M. Stewart : Il est clair que le premier ministre a promis aux gens du Nouveau-Brunswick que la taxe sur le carbone serait sans incidence sur les recettes. Il est aussi clair que nous atteignons nos objectifs en matière de carbone et que nous les dépassons de loin malgré les raisons qui ont créé notre situation actuelle. Voici la question que je tiens à poser aujourd'hui : Le premier ministre prendra-t-il la parole pour admettre au public qu'une fausseté entoure la question et qu'il doit présenter des excuses au public pour avoir puisé de nouveau dans les poches des gens ordinaires du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Gallant : Il est très malheureux de voir l'opposition s'en prendre au gouvernement Trudeau et à son plan pour mener la lutte contre les changements climatiques. Il est très malheureux d'entendre l'opposition dire que nos systèmes d'éducation sont brisés et de la voir attaquer un Néo-Brunswickois de bonne réputation comme John McLaughlin et s'en prendre aux agents de la GRC et aux employés de Développement social, qui s'assurent d'accomplir leur travail et de le faire correctement.

De bonnes choses se produisent dans la province, et j'encouragerais le chef de l'opposition à prendre en main son caucus et à se concentrer sur certaines de ces choses. En 2015, nous avons fait croître l'économie en travaillant avec les gens du Nouveau-Brunswick et le gouvernement Trudeau, en investissant dans l'infrastructure et en investissant plus que jamais auparavant en éducation. Nous avons ainsi enregistré un taux de croissance de 2,3 %, qui vient au troisième rang pour ce qui est du taux le plus élevé au pays et qui est le meilleur taux au Nouveau-Brunswick depuis 2004. Comparez cela à l'époque où le chef de l'opposition était ministre des Finances. Les parlementaires du côté de l'opposition ont enregistré un taux de recul cumulatif de 1,2 %. Voilà la mauvaise nouvelle. Beaucoup de bonnes choses se produisent dans la province.

Le président : Le temps prévu pour la période des questions est écoulé.

